



Etat et Evolution des Indicateurs de l'ODD6 en Tunisie (1^{ère} Partie)

Noura Ferjani¹, Olfa Mahjoub², Abderrahman Ouasli³, Yosra Khemira⁴, Arbi Arif⁵, Olfa Sebai⁶, Mohamed Tahrani⁷, Aida Jridi⁸, Awatef Messai⁹, Chiheb Ben Nasr¹⁰, Afef Ben Rejeb¹¹, Raqya Al Atiri¹², Narjiss Hamrouni¹³, Ridha Jemai¹⁴, Boutheina Kouki¹⁵, Mehrez Rejeb¹⁶, Slim Zouaoui¹⁷, Hamed Daly¹

¹ONAGRI, ²INRGREF, ³BPEH/MARHP, ⁴DG/RE, ⁵ONAS, ⁶ANPE, ⁷MDICI, ⁸DG/GREE, ⁹MALE, ¹⁰DG/EDA, ¹¹DC/MARHP, ¹²AED, ¹³BEFR, ¹⁴GBO/MARHP, ¹⁵DG/ACTA, ¹⁶DG/BTH, ¹⁷SONEDE

1. L'Objectif de Développement Durable No 6

L'Objectif de Développement Durable (ODD) No 6 (ODD6) lié à l'eau et à l'assainissement est l'un des 17 ODD adoptés en 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cet objectif vise à « **Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau** ». Il vise à garantir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, à améliorer la qualité de l'eau et à réduire les pollutions, et à assurer l'efficacité des différents usages de l'eau. Il se décline en huit cibles spécifiques et comporte 11 indicateurs (Tableau 1).

Tableau 1. Cibles et indicateurs de l'ODD6

Cibles	Indicateurs
Cible 6.1 – D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Indicateur 6.1.1 – Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
Cible 6.2 – D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Indicateur 6.2.1 – Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, comprenant un équipement de lavage des mains avec du savon et de l'eau
Cible 6.3 – D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur 6.3.1 – Proportion des eaux usées traitées sans danger Indicateur 6.3.2 – Proportion de masses d'eau présentant une bonne qualité de l'eau ambiante
Cible 6.4 – D'ici à 2030, augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire	Indicateur 6.4.1 – Changement dans l'efficacité de l'utilisation de l'eau au fil du temps

considérablement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau	Indicateur 6.4.2 – Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles
Cible 6.5 – D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	Indicateur 6.5.1 – Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau Indicateur 6.5.2 – Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel
Cible 6.6 – D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière lorsque cela est approprié	Indicateur 6.6.1 – Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau
Cible 6.a – D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	Indicateur 6.a.1 – Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
Cible 6.b – Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	Indicateur 6.b.1 – Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

2. Suivi de l'ODD6

Afin d'évaluer les progrès réalisés par les pays pour l'atteinte des ODD d'ici à 2030, plusieurs initiatives de UN-Water ont été mises en place pour le suivi des indicateurs relatifs à l'ODD 6. Dans le cadre du projet « L'Eau dans le Monde que Nous Voulons »¹, un **Système d'Aide à la Décision (SAD-ODD)**, encore appelé **Système de Soutien des Politiques (SSP-ODD)** (En anglais **SDG-PSS** pour **Policy Support System of SDG6**) a été mis en place en 2016.

Le SAD-ODD est un outil qui permet d'aider les décideurs à mesurer la mise en place d'un environnement favorable pour l'avancement de leurs pays à atteindre l'ODD6 en faisant le suivi, l'évaluation et le "reporting" jusqu'à l'année 2030. Cinq pays pilotes ont été impliqués : la Corée du Sud, le Costa Rica, le Ghana, le Pakistan, et la Tunisie. Ces pays traduisent une représentativité des différentes régions et leurs situations hydriques et climatiques.

Cet outil comprend 6 composantes transversales qui s'appliquent à chacune des 6 cibles de l'ODD6, à savoir : **Finance, Capacité, Transparence/Intégrité, Genre, Politique/Institution** et **Réduction des Risques de Catastrophes/Résilience**. La composante **Etat** vient en sus pour renseigner sur les indicateurs des cibles.

En Tunisie, un groupe de travail multi-institutionnel a été constitué sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) afin d'assurer durant la première phase (2017-2018) la contextualisation du SAD-ODD, et en 2^{ème} phase (2019-2020) l'implémentation et l'alimentation du système pour l'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre de l'ODD6 en Tunisie, en tenant compte des spécificités du contexte national. Une 3^{ème} phase est en préparation pour l'année 2021.

¹ Projet mis en place en 2016 par l'Université des Nations Unies, l'Institut pour l'Eau, l'Environnement et la Santé (UNU-INWEH), Canada, avec le soutien financier de la Compagnie Coréenne pour l'Environnement (K-eco), le Ministère de l'Environnement Coréen et Le Bureau des Nations Unies pour Le Développement Durable (UNOSD) en Corée du Sud.

Dans ce qui suit, un état de l'évolution des indicateurs des cibles 6.1, 6.2 et 6.3. (6.1.1, 6.2.1 et 6.3.1 et 6.3.2) de l'ODD6 en se référant aux résultats des travaux du groupe d'experts pour la composante Etat.

3. Etat des lieux

3.1 Indicateur 6.1.1 – Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

L'indicateur 6.1.1 mesure la proportion de services d'eau potable « gérés en toute sécurité », c'est-à-dire un point d'eau amélioré répondant aux critères d'accessibilité, de disponibilité et de qualité, selon la définition donnée par les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces critères ont été élaborés en cohérence avec la définition du droit humain à l'eau potable.

En Tunisie, la population urbaine et rurale alimentée en eau potable a atteint 11,6 millions d'habitants en 2019 contre 7,5 millions en 1994, ce qui revient à une nette amélioration du taux de desserte qui est passé de 84,7% à 98,2%. Cette augmentation est le résultat des projets réalisés pour couvrir les zones rurales essentiellement les projets des axes de transfert (de Jendouba, de Béja, de Bizerte, de Sejnène, de Bouhajla, etc.), pour l'amélioration de la desserte en eau potable de ces zones. En effet, le taux de desserte en milieu rural est passé de 60,6% en 1994 à 94,5% en 2019 dont 53% sont assurés par la SONEDE et 41,5% par la DGGREE (systèmes transférés aux GDA pour une gestion participative). Il est prévu qu'à l'horizon 2030, le taux de desserte en eau potable atteigne 100% (Figure 1).

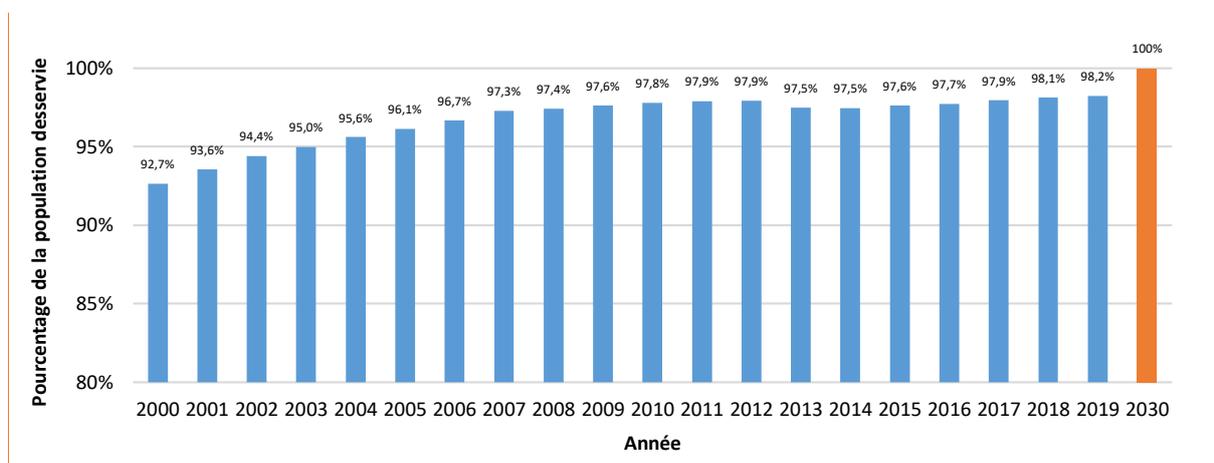


Figure 1. Evolution du pourcentage de la population desservie par l'eau potable en milieu urbain et rural
(Source : Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux, SONEDE)

L'amélioration de la desserte en eau des systèmes gérés par les GDA est tributaire des capacités et performances de gestion technique et financière de ces groupements. Les orientations futures sont essentiellement axées sur la mise en application de la Stratégie Nationale de Pérennisation des Systèmes d'Eau en milieu rural, la réalisation de projets pilotes pour introduire le secteur privé dans la gestion du service AEP et le transfert de la gestion des systèmes complexes à la SONEDE.

L'amélioration de la desserte en eau des systèmes gérés par les GDA, est tributaire des capacités et performances de gestion technique et financières de ces groupements. Les orientations futures sont essentiellement axées sur la mise en application de la stratégie nationale de pérennisation de gestion des systèmes d'eau, la réalisation de projets pilotes pour introduire le secteur privé dans la gestion du service AEP et le transfert de la gestion des systèmes complexes à la SONEDE.

La disponibilité de la ressource en eau en termes de quantité mais aussi de qualité influe sur celle du service. Par ailleurs, d'autres problèmes affectent le service d'alimentation en eau potable à savoir la compétition entre les différents usages de la ressource, les pertes sur réseaux, la couverture des coûts de production, etc. Dans ce cadre, les transferts d'eau, le recours à la mobilisation de ressources alternatives dans les zones de rareté tel que le dessalement des eaux saumâtres ou des eaux de mer pourraient contribuer à la résolution du problème de disponibilité d'eau.

3.2. Indicateur 6.2.1 - Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, comprenant un équipement de lavage des mains avec de l'eau et du savon

L'indicateur de suivi 6.2.1 mesure la proportion des services d'assainissement gérés en toute sécurité qui est défini comme une installation sanitaire améliorée (selon la définition donnée par les OMD) et répondant à trois critères : i) un accès non partagé avec d'autres ménages, ii) Le traitement des excréta sur place ou hors-site, en toute sécurité et iii) la présence d'un système de lavage des mains avec de l'eau et du savon.

En Tunisie, le taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans le milieu urbain a évolué de 20,6% en 1975 à 86,1 % en 2019. Le taux de raccordement dans les zones d'intervention de l'ONAS a atteint 90,33 % en 2019. En outre, le nombre des abonnés au réseau de l'ONAS est passé de 123 mille abonnés en 1975 à 2058 mille abonnés en 2019.

En se référant aux résultats de suivi de l'ODD6 à travers le SAD-ODD, le pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité raccordé au réseau public d'assainissement a atteint 62,0% en 2016 et 62,3% en 2017 (Figure 2). Le taux d'accès à l'assainissement amélioré (Assainissement collectif et individuel) est de 95% en 2014 (Source : recensement 2014). Quant au pourcentage de la population disposant d'équipements élémentaires pour se laver les mains à domicile, il a atteint 89,9% en 2016. Ce dernier est renseigné par les enquêtes MICS. Cette étude a été conduite en 2018 par l'INS avec l'assistance technique et financière de plusieurs organismes principalement l'UNICEF et l'Union européenne. Environ 12000 ménages ont été couverts pour mettre à jour 34 indicateurs qui renseignent sur les ODD.

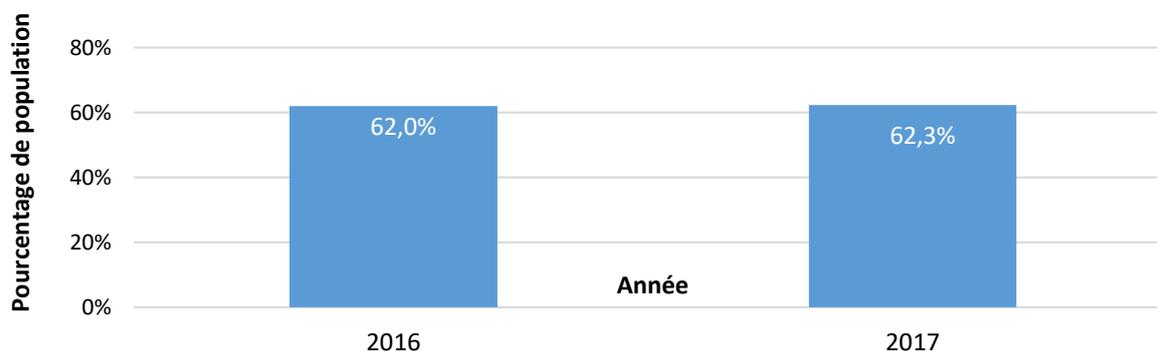


Figure 2. Proportion de la population raccordée au réseau public d'assainissement (taux d'accès à l'assainissement amélioré : assainissement collectif et individuel) (Source : Système d'appui à la décision de l'ODD6 (SAD-ODD)).

3.3 Indicateur 6.3.1 – Proportion des eaux usées traitées sans danger

L'indicateur 6.3.1 comprend deux sous-indicateurs :

- 6.3.1 a : Pourcentage des eaux usées domestiques traitées sans danger. Ce sous-indicateur mesure la proportion des eaux usées traitées sans danger (eaux d'égout traitées par des usines de

traitement et eaux usées collectées par des installations sur site et traitées sur site ou récupérées, transportées et traitées hors site) par rapport à la production totale d'eaux usées domestiques, calculée d'après la consommation d'eau par les ménages (par personne).

- 6.3.1 b : Pourcentage des eaux usées industrielles traitées sans danger. Ce sous-indicateur mesure la proportion du volume d'eaux usées industrielles conformes aux réglementations et aux autorisations de déversement par rapport au volume total des eaux usées industrielles rejetées dans les égouts et dans l'environnement.

En Tunisie, on dénombre 122 stations d'épurations réparties sur l'ensemble du territoire en 2019, dont 112 stations pour le traitement des eaux usées provenant du milieu urbain, une seule station pour le traitement des eaux usées industrielles et 9 stations dans le milieu rural. Ces stations d'épuration traitent 284,4 millions m³ d'eaux usées par an sur un volume de 287,2 million m³ des eaux usées collectées, soit un taux de traitement de 99% (dans les communes prises en charge par l'Office National d'Assainissement, ONAS) et produit environ 111 mille tonnes de boues résiduelles.

En dépit des progrès enregistrés en matière d'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux services de l'assainissement, des efforts supplémentaires sont à déployer et des défis restent à lever pour atteindre les cibles relatives à l'ODD6. Les défis sont essentiellement liés à l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, à la qualité de l'eau, à la pollution et aux changements climatiques. En effet, il est difficile de transférer les ressources en eau du nord vers le sud du pays afin de garantir un accès universel à l'eau potable à un prix abordable. Cette opération nécessite des moyens et des technologies dont les coûts sont très élevés. De même, le taux de branchement au réseau public d'assainissement demeure inférieur à celui du taux de raccordement au réseau d'eau potable.

3.4 Indicateur 6.3.2 – Pourcentage de plans d'eau dont la qualité de l'eau est bonne

En Tunisie, le suivi de la qualité de l'eau est assuré à travers plusieurs programmes de surveillance sous la tutelle de différentes structures appartenant à plusieurs ministères. L'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE), placée sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement, fait le suivi régulier de la qualité des eaux de surface (rivières, barrages, lagunes et sebkhas) ainsi que les eaux souterraines. Le réseau national de surveillance de la qualité de l'eau (COPEAU) gère environ 455 points de surveillance en 2019. Les mesures effectuées dans les eaux de surface concernent 180 points dans les rivières. Certains points de surveillance sont localisés au niveau des rejets et dans les eaux souterraines avec 160 points, 35 dans les barrages et 25 dans les lagunes et sebkhas.

La création du réseau COPEAU était une des résultantes d'une étude qui a porté sur l'actualisation de l'inventaire des principales sources potentielles de pollution des ressources hydriques et de la mise en place d'un réseau national de surveillance de la pollution hydrique. Le choix des emplacements des sites de surveillance s'est basé principalement sur la caractérisation de la vulnérabilité de la ressource en eau et l'identification des risques qui menacent les différents plans d'eau.

Jusqu'à présent, les indicateurs et indices de la qualité de l'eau à l'échelle nationale ne sont pas calculés. Le SAD-ODD a été l'occasion pour se pencher sur l'élaboration d'un indice qualité de l'eau suivant les guides méthodologiques élaborés par le système des Nations Unies pour faciliter la compréhension et l'élaboration des différents indices dans le cadre de l'atteinte des ODD, particulièrement l'ODD 6. Le point focal de l'ANPE se penche actuellement sur les bases de données élaborées dans les années 2017 à 2019, dans le cadre des activités du COPEAU, assisté par l'équipe de l'assistance technique de l'UN-Water, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), ainsi que de GEMS Water, pour pouvoir reporter sur l'indice 6.3.2.

4. Références

- Rapport annuel sur les indicateurs d'infrastructures, 2018.
- Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable en Tunisie. Forum Politique de Haut Niveau pour le Développement Durable New York-2019, Juillet 2019.
- Guide de l'ONU pour le suivi intégré de l'objectif de développement durable 6 concernant l'accès à l'eau et l'assainissement.
- Progrès relatifs au traitement des eaux usées. Mise à l'essai de la méthode de suivi et résultats préliminaires relatifs à l'indicateur 6.3.1 des ODD.
- Système d'appui à la décision de l'ODD6 (SAD-ODD) pour la Tunisie.